

Est-ce que je peux changer de médecin traitant ?

Vous pouvez changer de médecin pour cause de déménagement, en raison de la cessation d'activité de votre médecin traitant ou pour tout autre motif d'ordre personnel. Il n'y a ni condition à remplir, ni justification à fournir pour changer de médecin traitant.

Il vous suffit de remplir et de signer avec le médecin choisi comme nouveau médecin traitant une nouvelle déclaration de choix du médecin traitant puis de l'envoyer à votre centre de prestations maladie. Cette nouvelle déclaration annule votre choix précédent. [En savoir plus sur le parcours de soins coordonnés](#) [1]

URL source: <http://www.enim.eu/questions-reponses/est-ce-que-je-peux-changer-de-medecin-traitant>